

**PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES : MESURES A PRENDRE EN MILIEU SCOLAIRE**

Guide des conduites à tenir en cas de maladies infectieuses en collectivité

Haut conseil de santé publique – septembre 2012

MALADIES	EVICION DU MALADE	EVICION DES FRERES ET SOEURS	MESURES A PRENDRE
<b>COQUELUCHE</b>	OUI, pendant la durée du traitement antibiotique	Non	Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>GALE</b>	OUI, pendant 72h	Non	Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>GRIPPE</b>	NON, cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Application des mesures d'hygiène.
<b>HEPATITE VIRALE A</b>	OUI, 10 jours à compter du début de la maladie	Non	- Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives. - Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>HEPATITE VIRALE B-C</b>	NON	Non	- Respecter les procédures habituelles de soin en présence de sang.
<b>IMPETIGO</b>	NON si lésions protégées OUI 72h après le traitement antibiotique si lésions étendues et non protégées	Non	Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives. Couverture des lésions par pansements.
<b>INFECTION PAR LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE</b>	NON	Non	Respecter les procédures habituelles de soins en présence de sang.
<b>MENINGITE CEREBRO-SPINALE (bactérienne)</b>	OUI, jusqu'à guérison clinique.	- Non - prophylaxie des sujets contacts.	Alerter le SMS pour la prise en charge des sujets contacts.
<b>MENINGITE VIRALE</b>	NON, cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Application de mesures d'hygiène.
<b>OREILLONS</b>	NON, cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>PEDICULOSE</b>	Non	Non	- Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école. - Traiter les coussins et literies de l'établissement.
<b>ROUGEOLE</b>	OUI, 5 jours après le début de l'éruption.	Non	- Application des mesures d'hygiène. - Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>RUBEOLE</b>	NON, cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>SCARLATINE et infections à streptocoques</b>	Oui, 2 jours après le début du traitement antibiotique.	Non	Application des mesures d'hygiène.
<b>TEIGNE</b>	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant d'un traitement adapté.	Non	- Renforcer les mesures d'hygiène. - Nettoyage des jouets.
<b>TUBERCULOSE</b>	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la non-contagiosité.	Non	- Appliquer les mesures d'hygiène. - Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
<b>VARICELLE</b>	Non	Non	Informez le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.

**Il est demandé aux chefs d'établissement de prévenir le service promotion de la santé départemental (SMS) pour mesures à prendre.**

TEL : 04 57 08 70 70